

Timbre de l'établissement

Le chef d'établissement

A

Mme, M.

Vu le décret n° 86-83 du 17 janvier 1986 modifié relatif aux dispositions applicables aux agents non titulaires de l'Etat pris pour l'application de l'article 7 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984,

Vu la circulaire 14-083 du 8 juillet 2014 fixant les conditions de recrutement et d'emploi des accompagnants des élèves en situation de handicap,

Je vous informe que j'ai l'intention de prolonger votre contrat en qualité d'AESH à compter du

.....

Vous disposez d'un délai de 8 jours à compter de la réception de ce courrier pour faire connaître votre acceptation. En cas de non réponse dans ce délai, vous êtes présumé(e) renoncer à cet emploi.

Fait à, Le

Signature et cachet du Chef d'Etablissement

RÉPONSE DU SALARIÉ(E) :

Je soussigné(e) Mme, M.

accepte le renouvellement de mon contrat d'AESH.

ne souhaite pas renouveler mon contrat d'AESH qui se termine le

Fait à, Le

Signature du salarié(e)